



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de la Stabilité et de l'Inclusion Financières
Direction de l'Inclusion Financière
DIF0153G19

INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA : DEFINITION, ETAT DES LIEUX ET DEFIS

(Dakar, le 03 juin 2019)

I- Définition de l'inclusion financière et contribution au développement économique durable

L'inclusion financière est généralement définie comme l'offre de services financiers adaptés aux populations exclues du système financier classique, à des conditions soutenables, à la fois pour les offreurs, légalement reconnus, que pour les bénéficiaires. Dans l'UEMOA, elle est assimilée à « l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente ». L'inclusion financière est considérée comme un facteur de développement durable.

Par son caractère multidimensionnel, elle est une composante de l'inclusion sociale, qui permet, à travers une utilisation efficiente des services financiers, un accès durable des populations aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation et l'emploi.

L'inclusion financière permet de renforcer le dynamisme de l'activité économique, de mobiliser l'épargne publique, d'augmenter les revenus des agents économiques, d'accroître les dépenses sociales (santé, éducation, etc.) et, in fine, de réduire la pauvreté et les inégalités, gage d'un développement durable et soutenu.

II- Etat de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Dans l'UEMOA, l'inclusion financière s'est sensiblement améliorée au cours de ces dernières années, comme l'atteste les indicateurs d'accès, d'utilisation et d'accessibilité-prix.

- *Accès aux services financiers*

L'offre des services financiers, matérialisée par leur accessibilité aux populations, se mesure dans l'Union, à travers deux indicateurs, à savoir les taux de pénétration démographique et géographique des services financiers. Ainsi, le taux global de pénétration démographique représente le nombre de points de services financiers pour 10.000 habitants. Entre 2007 et 2017, il est passé de 0,9 à 35,9 points de service. Le taux global de pénétration géographique, pour sa part, mesure le nombre total de points de service financier sur une superficie de 1000 km. Sur la même période, il s'est établi à 70,6 points de service en 2017 contre 1,2 points dix ans plus tôt. Au cours de cette période, les années 2012 à 2014 ont été marquées par un essor fulgurant des services financiers numériques, avec le démarrage, en 2008, des activités de monnaie électronique.

- *Utilisation des services financiers*

Trois indicateurs sont retenus pour mesurer l'utilisation des services financiers par les

populations dans l'UEMOA. Il s'agit :

- x du taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor. Il a progressé de 9,4 points de pourcentage, au cours de la décennie, passant de 7,5% en 2007 à 16,9% en 2017 ;
- x du taux de bancarisation élargi (TBE), qui inclut le taux de bancarisation strict auquel s'ajoute les détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance. Il a connu une évolution positive de 19,2 points de pourcentage, passant de 16,6% en 2007 à 35,8% en 2017 ;
- x du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui intègre les titulaires de comptes auprès des EME. Il est ressorti à 55,0% en 2017 contre 16,6% dix ans plus tôt, affichant une évolution de 38,4 points de pourcentage.

- *Accessibilité – prix*

Les coûts des services financiers sont mesurés dans l'Union par le taux d'intérêt des dépôts effectués au niveau des banques et le taux d'intérêt des crédits octroyés par ces dernières.

Le taux d'intérêt débiteur, qui représente le coût du crédit, est passé de 5,3% en 2007 à 6,0% en 2017, révélant une légère hausse du loyer de l'argent.

Le taux d'intérêt créditeur, qui mesure le rendement de l'épargne, a connu, pour sa part, une hausse de 2,1 points de pourcentage, passant de 2,3% en 2007 à 4,4% en 2017. Ainsi, il a favorisé l'accès des populations aux services financiers.

L'analyse combinée de ces deux taux révèle, globalement, un assouplissement des conditions de banque dans l'Union.

III-Défis de l'inclusion financière dans l'UEMOA

L'état des lieux de l'inclusion financière révèle que des défis subsistent dans ce domaine, nonobstant les avancées enregistrées en matière d'accès aux services financiers. Parmi ceux-ci, figure la nécessité d'accorder un accent particulier à (i) l'adaptation continue du cadre réglementaire, (ii) l'assainissement et la consolidation du secteur de la microfinance, (iii) l'extension du réseau de distribution et de paiement via la téléphonie mobile, (iv) la diversification des produits financiers offerts par les banques, les SFD, les sociétés d'assurance et les services postaux ainsi que (v) l'implication du secteur public dans le développement des services financiers mobiles.

